

La Bretagne et la mer à l'horizon 2040

Rapporteur.e.s : Chantal BEVILLON et Antoine DOSDAT

« *Imaginer la Bretagne maritime à l'horizon 2040, en identifiant ce que la mer peut apporter à la société bretonne mais aussi toutes les questions qu'elle oblige à se poser* ». C'est par ces termes que le Président du Conseil régional de Bretagne a invité le CESER à imaginer ce que pourrait être le rapport de la Bretagne à la mer en 2040.

Cette saisine s'inscrit dans le contexte de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML), ambition portée par la Conférence régionale de la mer et du littoral. Elle vise à l'enrichir par une vision prospective s'appuyant sur la capacité d'anticipation et le croisement des regards propres au CESER. Les travaux de ce dernier portant sur les questions maritimes et littorales menés depuis plus de 15 ans ont par ailleurs été identifiés comme un fonds documentaire important.

Comment les évolutions économiques, politiques, culturelles, sociétales et environnementales, actuelles et à venir, pourraient-elles influencer le rapport de la société à la mer ? La mer occupera-t-elle, ou non, une place et un rôle différents dans le développement régional ? Quelle sera son influence sur l'ensemble des secteurs d'activités de la Bretagne ? Pourra-t-elle contribuer, tout autrement qu'aujourd'hui, à un développement équilibré du territoire et à la qualité de vie de la population ?

Des réponses différenciées à ces questions sont proposées dans quatre scénarios exploratoires, qui sont autant de photographies de ce que la mer pourrait représenter pour la Bretagne en 2040 :

- Scénario n°1 - Health-sea : la mer, source de qualité de vie ;
- Scénario n°2 - Tran-sea-tion : la mer, un relais pour la transition énergétique et écologique ;
- Scénario n°3 - Sea-licon Valley : la mer, un espace de conquête ;
- Scénario n°4 - Sea-curité : la mer de tous les dangers.

Ces scénarios sont le fruit d'une réflexion prospective participative, combinaison de temps de créativité et de jalons méthodologiques. Deux notions ont servi de fil rouge au CESER, pour analyser le rapport de la société à la mer et son évolution :

- La maritimité, qui décrit l'ensemble des relations à la mer d'une population, s'inscrivant dans le registre des images, des représentations collectives et des préférences ;
- La maritimisation, qui traduit le processus par lequel un territoire appuie, à des degrés divers, son développement économique, social et environnemental sur l'exploitation des ressources offertes par la mer, dans toute leur diversité.

Les scénarios visent à mettre en lumière les trajectoires possibles, à rendre compte de ce qui pourrait advenir, ainsi que de la complexité et des tensions et contradictions qui jalonnent ces trajectoires, dans l'objectif d'éclairer l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, en articulation avec la définition d'un projet partagé de développement durable de la Bretagne.

Après avoir identifié les facteurs déterminants des évolutions à venir (1) et les grandes questions concernant l'évolution de la place de la mer dans le développement régional (2), le CESER présente les quatre scénarios

prospectifs élaborés (3). A l'issue de ce travail, il propose des enseignements stratégiques (4).

1. Des facteurs de changement déterminants pour la mer et le littoral en Bretagne

De nombreuses transitions sont à l'œuvre en Bretagne. Mises en évidence dans la contribution « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* » (octobre 2017), certaines d'entre elles seront déterminantes quant à l'évolution du rapport de la société à la mer et sa place dans le développement régional. Le CESER en a retenu quatre, de nature différente.

La transition écologique recouvre les facteurs de changements écosystémiques, environnementaux et énergétiques. Ils traduisent les certitudes et incertitudes quant aux atteintes portées au fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers : changements climatiques, pollutions de toute nature, exploitation, diversification et raréfaction des ressources naturelles.

La transformation numérique renvoie à une mutation globale de la société sous l'effet du développement de nouveaux outils et services (montée en puissance de la robotisation et de l'automatisation, intelligence artificielle, accélération de la masse de données collectées...) et des bouleversements occasionnés par leurs usages et leurs effets dans le quotidien : formation, emploi, travail, culture, déplacements, services, participation à la vie publique...

Les facteurs de changement économiques et géopolitiques traduisent tant l'évolution des modalités d'échanges à l'échelle globale (mondialisation, libéralisation, émergence de modèles alternatifs, comportements protectionnistes) que les relations entre Etats et l'avenir des institutions et des principes contribuant à leur stabilité (Union européenne, OTAN, Défense, traités internationaux, etc.).

La transition sociétale recouvre les facteurs de changements démographiques, l'évolution des modes de vie et de la perception des océans par la société (littoralisation, intérêt renouvelé de la société pour la mer), leurs conséquences possibles en termes de régulation publique et leurs évolutions possibles dans l'avenir.

2. Des questions prospectives posées à la Bretagne dans un contexte de mutations

Ces transitions auront des implications majeures en Bretagne, faisant surgir des questions-clés vis-à-vis de l'évolution du rapport à la mer à l'horizon 2040. Ces « questions prospectives » posées à la Bretagne sont de quatre ordres : activités et emplois maritimes, organisation et dynamiques territoriales, modalités de gestion des écosystèmes marins et côtiers, représentations de la mer et gouvernance.

- Comment évolueront les activités, les métiers et les emplois maritimes, et quelle sera leur part dans l'économie régionale ? De nouvelles activités maritimes seront-elles développées ? De nouvelles ressources marines seront-elles découvertes ou valorisées ?
- Comment évolueront l'organisation et les dynamiques territoriales ? Comment évoluera la démographie ? Quelles seront les évolutions majeures en matière d'aménagement ? De quelle manière évolueront les infrastructures, notamment portuaires ?
- Comment évolueront les écosystèmes marins et côtiers, et les outils mis en œuvre pour les protéger ? Les atteintes portées aux milieux par les activités humaines seront-elles plus ou moins fortes ?

qu'aujourd'hui ? La fonctionnalité des écosystèmes marins et côtiers sera-t-elle maintenue ? Quelle sera l'ampleur des efforts portés par les acteurs ?

- Comment évolueront les représentations, les perceptions, l'appropriation des enjeux de la mer et du littoral chez les acteurs des territoires ? Quels seront les vecteurs de transmission de la maritimité ? Comment évoluera la gouvernance de la mer ? Quels seront les acteurs publics impliqués ? Des financements dédiés seront-ils affectés ?

Selon les trajectoires prises au sein de ces quatre ensembles, en lien avec les mutations à l'œuvre, les évolutions pourraient être très contrastées et elles détermineront la Bretagne maritime de demain.

3. Explorer les réponses par la prospective : quatre scénarios contrastés sur le rapport de la Bretagne à la mer en 2040

L'étude prospective conduite par le CESER a pour vocation d'explorer les futurs possibles quant à la place de la mer à l'horizon 2040, par la construction puis l'analyse de quatre scénarios. Chacun d'eux résulte d'une combinaison différente, mais toujours cohérente, d'hypothèses s'appuyant sur des tendances lourdes, des signaux faibles et des ruptures susceptibles d'affecter les évolutions politiques, économiques, sociales, environnementales ou culturelles.

Volontairement contrastés, ces quatre scénarios aboutissent à des représentations différenciées de la situation en matière de développement territorial, et appellent à mobiliser des stratégies régionales d'intervention publique différentes selon chacun d'eux. A partir de leur confrontation, des enseignements peuvent être tirés pour éclairer l'action dès à présent.

Le CESER précise ci-après le « mode d'emploi » des scénarios :

- Ces scénarios ont pour objectif d'explorer et d'ouvrir le champ des possibles.
- Chacun des scénarios donne à voir ce qui pourrait advenir et présente des potentialités, des risques et des opportunités pour le futur. Ils ne sont pas le reflet des préférences ou des craintes de celles et ceux qui ont conduit cet exercice prospectif.
- Chacun des scénarios est la schématisation d'un futur possible. Aucun n'est un scénario idéal. Aucun n'a vocation à se réaliser intégralement, mais tous comportent des éléments qui pourraient trouver à se concrétiser dans le futur.
- Ces scénarios sont le résultat d'une réflexion collective et participative des sections Prospective et Mer-Littoral du CESER de Bretagne, riche d'échanges et de confrontations d'idées et de points de vue différents.
- Ces scénarios ont avant tout vocation à éclairer les stratégies d'action possibles et à susciter le débat entre tous les acteurs.

Le tableau de synthèse suivant donne un aperçu des principales variables retenues et de leur trajectoire dans chacun des quatre scénarios. Il présente :

- Le moteur principal du scénario et le contexte général dans lequel il s'inscrit ;
- Les implications sur les activités et usages maritimes ;
- Les conséquences du scénario sur le développement régional (dynamiques territoriales, cohésion sociale, emploi, fonctionnalité des écosystèmes, etc.) ;
- Les risques et les opportunités de chacun d'eux.

A la suite de ce tableau, le récit explicatif des scénarios est ensuite présenté comme un futur qui serait advenu. Chaque récit est un futur possible construit sur une mise en cohérence des hypothèses. Chacun a permis au CESER de dégager des enseignements en termes de stratégie.

		Scénario 1 Health-Sea <i>La mer, source de qualité de vie</i>	Scénario 2 Tran-sea-tion <i>La mer, un relais pour la transition énergétique et écologique</i>	Scénario 3 Sea-licon Valley <i>La mer, espace de conquête</i>	Scénario 4 Sea-curité <i>La mer de tous les dangers</i>
CONTEXTE GENERAL	Moteur principal du scénario	Très forte attractivité résidentielle de la Bretagne	Mobilisation collective pour un développement durable	Investissements dans les innovations technologiques et opportunités économiques	Recrudescence des risques géopolitiques et climatiques en mer
	Gouvernance	Faible intervention publique / Le local domine Concurrence territoriale forte dans un contexte de dislocation de l'UE	Forte intervention publique / Régionalisation	Intervention publique limitée / Impulsion européenne et étatique Régionalisation	Forte intervention publique / Dominée par l'Etat puis l'Europe autour de la Défense
	Contexte économique	Dérégulation, compétitivité et croissance forte	Contraintes environnementales fortes et croissance faible	Libéralisme et impulsion politique pour relancer la croissance	Etatisme et croissance faible
	Contexte social et attentes sociétales	Aspirations à la qualité de vie Redéfinition de l'équilibre travail/loisirs	Aspirations environnementales fortes « Localisme »	Société de la technologie et des emplois très qualifiés	Aspirations sécuritaires Repli de la société
	Modalités d'action publique et dans la gestion des écosystèmes	Préservation des paysages	Concertation puis action plus dirigée	Recours à la technologie/ compensation écologique	Réglementation
ACTIVITES ET USAGES MARITIMES	Pêche et aquaculture	Réduction de la pêche Pas d'aquaculture	Développement des co-activités et restructuration des filières et des pratiques	Stagnation de la pêche - Fort développement de l'aquaculture en mer	Diminution de la pêche Fort développement de l'aquaculture à terre
	Ports et construction et réparation navales	Ports ouverts sur la ville, sources d'aménités et participant à la qualité de vie	Ports ouverts vers la ville, entrés en transition (nouvelles activités, énergie...)	Ports sécurisés et accueillant les nouvelles activités économiques	Ports « sas » entre la terre et la mer ultra-sécurisés et réinvestis par les activités militaires
	Energies marines renouvelables	Non développées	Très développées et réparties sur le littoral, pour l'approvisionnement	Développées à très grande échelle et sous toutes leurs formes	Développées à proximité des côtes

			local	Savoir-faire exporté	
	Défense et Action de l'Etat en mer (AEM), statut du domaine public maritime	Réduction de l'emprise spatiale de la Défense et reconversion des espaces. Diminution dans la part d'emploi régional	Prise en charge de l'adaptation au changement climatique par l'AEM. Stabilité dans la part d'emploi régional	Robotisation et libération d'emprises spatiales pour d'autres activités. Stabilité dans la part d'emploi régional	Redéploiement des activités sur l'ensemble du territoire. Activité résolument orientée cyberdéfense Augmentation dans la part d'emploi régional
	Tourisme et activités récréatives	Forte augmentation des pratiques de loisirs. Dualisation entre tourisms de masse et haut de gamme	Démocratisation des pratiques et éco-tourisme (avec émergence de fiscalité écologique)	Elitisme des pratiques et privatisation du littoral	Usage récréatif de la mer limité dans l'espace et dans les publics (loisir du quotidien) et regain du tourisme intérieur
	Education à la mer	Education axée sur les pratiques récréatives. Transmission par les structures privées	Education axée sur les écosystèmes. Transmission axée sur la culture scientifique et technique Expérimentation régionale avec l'Education nationale	Education axée sur les métiers. Transmission par les formations professionnelles et supérieures « Breizh campus mondial de la mer »	Education axée sur les risques. Transmission principalement numérique
CONSEQUENCES DU SCENARIO	Ecosystèmes	Priorité aux services culturels rendus par les écosystèmes	Priorité à la fonctionnalité des écosystèmes	Priorité aux services d'approvisionnement rendus par les écosystèmes	Pas de priorité sur la préservation des écosystèmes
	Organisation et dynamiques des territoires	Littoralisation et rétro-littoralisation exacerbées	Inter territorialité et développement du principe de solidarité	Métropolisation et littoralisation	Métropolisation, péri-urbanisation et redéveloppement du rural
	Cohésion sociale	Inégalités et ségrégations spatiales	Emergence de tensions possibles Inégalités face à la transition	Appropriation différenciée des technologies	Repli des citoyens Fragilisation des solidarités
	Emploi	Essentiellement précaires et nombreux	Reconversions importantes, créations limitées	Création d'emplois hautement qualifiés, dans des domaines divers Précarisation d'une partie de la population	Création d'emplois de niche dans le domaine militaire
	Intensité, degré et qualité de la maritimité	La mer, espace de jeux, de libertés et de loisirs	La mer, laboratoire de développement durable	La mer, espace de production et consommation	La mer, espace de défense et de sécurité

RISQUES ET OPPORTUNITES	Situation économique et capacité de résilience du modèle de développement	Economie présentielle Risques liés à la mono-activité	Economie circulaire et de la fonctionnalité Coût important de l'entrée en transition	Modèle de l'innovation et de l'exportation Retombées sur le territoire	Priorité à l'autonomie énergétique et alimentaire. « Economie sous perfusion » de l'Etat
--------------------------------	---	--	---	---	---

3.1. Scénario Health-sea : La mer, source de qualité de vie

Nous sommes en 2040. La mer est perçue comme un espace de jeux, de libertés et de loisirs. Vitrine de la Bretagne, elle est mise au cœur de la stratégie régionale de marketing territorial et contribue fortement à son attractivité et à sa qualité de vie. La mer et le littoral constituent une source d'aménités en termes de bien-être, de santé, de culture, de loisirs et de tourisme. Sur les espaces côtiers les plus remarquables, la rigueur des outils de planification et de préservation garantit la dimension esthétique et culturelle des paysages, du patrimoine naturel et culturel des milieux côtiers.

Pourquoi la Bretagne a-t-elle privilégié la fonction résidentielle du littoral ?

Dans le contexte d'une concurrence exacerbée dans tous les domaines, du déclin du multilatéralisme et du « laisser faire », la compétition entre les territoires s'est accentuée.

Parallèlement, les effets du changement climatique se font particulièrement sentir en Europe. La Bretagne n'est pas épargnée mais elle dispose, du fait de sa géographie et de la présence de la mer, d'un avantage comparatif par rapport à d'autres régions françaises.

Pour faire face à la concurrence économique exacerbée entre les territoires, la Bretagne réoriente son économie en développant une stratégie d'attractivité résidentielle axée sur la qualité de vie et les aménités offertes par la mer et le littoral. Cette stratégie se trouve renforcée par l'arrivée de la LGV à Brest et à Quimper en 2030 et la connexion des territoires littoraux et adjacents par des moyens de transport rapides et efficaces.

Les aspirations sociétales en matière de qualité et de cadre de vie trouvent réponse dans les atouts naturels de la Bretagne, au premier rang desquels la beauté de sa façade maritime et ses paysages littoraux (la mer, l'atout santé et bien-être). L'action publique accompagne ce mouvement par la mise en œuvre d'une stratégie de promotion, dans les médias, d'une image de la Bretagne idyllique, naturelle, « authentique et préservée ».

Qu'en est-il dès lors des activités maritimes et littorales ?

Dans le prolongement du Brexit et de l'affaiblissement de l'Union européenne, les tensions internationales entre flottilles se sont accrues, la pêche au large a décliné et les professionnels ont souffert de la concurrence. Quelques équipements (navires, ports...) subsistent pour promouvoir l'image de la Bretagne, ce qui permet de conserver quelques emplois dédiés à leur valorisation et à leur entretien. Pour de nombreux professionnels, le métier est désormais complémentaire d'activités touristiques jugées plus lucratives.

Les activités telles que les biotechnologies ou l'aquaculture ne constituent pas des secteurs de poids en Bretagne, dépassées par la concurrence (Asie, ...). Du fait d'une attention particulière portée aux paysages, tout projet d'infrastructures est difficilement accepté. Les énergies marines renouvelables, en l'absence de consensus local et de vision partagée, n'ont pas pu se développer.

La saison touristique s'allonge dans l'année du fait d'une météo plus clémente et les pratiques récréatives se développent massivement : thalassothérapies, aquariums, piscines d'eau de mer, pratique des sports et activités nautiques. La marge de manœuvre laissée aux territoires locaux conduit à une forte différenciation, entre une côte sud caractérisée par le développement d'un tourisme de luxe et une côte nord où se développe plutôt un tourisme de masse. Les ports s'inscrivent largement dans les stratégies urbaines et touristiques, ils offrent des prestations culturelles et ludiques variées et deviennent des lieux payants à visiter.

Ces pratiques récréatives multiples sont le principal vecteur d'éducation à la mer. Principalement assurée par les acteurs privés (clubs nautiques, écomusées...), elle se fait « au fil de l'eau », sous un angle fonctionnel au gré des pratiques (météo marine, règles de navigation...).

Quels sont les résultats en matière de développement régional ?

En termes d'emplois, le bilan de cette résidentialisation de l'économie régionale, en particulier sur le littoral, est mitigé : si l'on observe un accroissement massif de l'emploi, dans le domaine touristique notamment, il s'agit d'emplois souvent précaires (saisonniers, contrats courts, flexibilité, chômage technique, etc.). Du point de vue de la cohésion sociale et territoriale, ce scénario est marqué par un effet d'éviction du littoral des populations les plus jeunes, qui y travaillent souvent de façon précaire mais ne peuvent plus y vivre.

L'aspiration de la société en matière de qualité de vie a induit une réduction globale du temps de travail et une augmentation des temps partiels mais le phénomène est très disparate au sein de la population, entre ceux qui ont les moyens de s'offrir cette qualité de vie, et ceux ne bénéficiant pas d'un niveau de vie suffisant pour y accéder.

L'économie maritime est spécialisée autour de l'économie résidentielle, fondée sur l'attractivité du territoire, elle-même fortement liée à un contexte économique global (national, européen, etc.) de croissance importante et de mobilités généralisées. Ce modèle de développement est très dépendant de l'image du territoire et donc vulnérable sur le plan de la résilience économique : toute dégradation du cadre de vie littoral peut ternir cette image et fragiliser l'économie régionale dans son ensemble. L'accent est mis sur la lutte contre les pollutions « visibles ». L'intérêt porté à l'état des écosystèmes marins et côtiers est centré sur les services culturels (paysages et esthétisme) qu'ils rendent et peu sur leur fonctionnement intrinsèque qui n'est ni reconnu ni valorisé en tant que tel. Cette vision « figée » des milieux pourrait à terme avoir des conséquences importantes et fragiliser certaines activités économiques.

Le paradoxe et les tensions constantes entre les impératifs de préservation du cadre de vie et une dynamique économique très consommatrice d'espace sont au cœur de ce scénario. Les décisions sont prises localement dans un contexte de concurrence, avec le risque que certains territoires cherchent à assouplir la loi Littoral pour attirer les populations et les richesses. A terme, ces décisions pourraient avoir des effets pervers en dégradant les conditions de vie et le bien-être sur ces territoires, dans un contexte où la démocratie locale est faible et peu dynamique.

3.2. Scénario Tran-sea-tion : La mer, un relais pour la transition énergétique et écologique

Nous sommes en 2040. La mer est perçue comme un écosystème très riche et un espace essentiel au développement durable du territoire. La mise en œuvre d'une éducation à la mer dans le milieu scolaire a permis une meilleure appropriation des enjeux maritimes et littoraux. La mer constitue une source d'innovation sociale et environnementale et surtout un capital à préserver. Son exploitation répond à des besoins mais doit être mesurée compte tenu de la responsabilité collective de transmettre des écosystèmes fonctionnels aux générations futures. Des tensions émergent cependant sur les modalités de gestion à mettre

en œuvre pour atteindre cet objectif.

Pourquoi la Bretagne s'est-elle engagée dans la transition énergétique et écologique ?

Dans les années 2018-2020, les crises environnementales ont été telles qu'elles ont amené à une prise de conscience de l'urgence d'agir face aux effets du changement climatique. La coopération internationale s'intensifie dans l'esprit de la COP21 et la mobilisation est relayée en région par l'organisation de COP annuelles. La mer apparaît peu à peu comme la carte de la « dernière chance » pour mettre en œuvre un développement réellement durable. Le développement économique est stimulé par les innovations visant à répondre aux préoccupations éthiques et environnementales.

Dans un premier temps, la transition énergétique et écologique a fait l'objet d'une concertation accrue entre tous les acteurs. En 2030, face à l'absence de résultats rapides et solides, et compte tenu de l'urgence climatique croissante, les pouvoirs publics l'ont reprise en main de façon plus dirigée pour l'accélérer.

Qu'en est-il dès lors des activités maritimes et littorales ?

Tous les services rendus par les écosystèmes marins sont perçus comme importants pour le développement durable et l'exercice de la démocratie participative est reconnu et renforcé. Aussi, tout projet d'activité fait l'objet d'un processus de concertation et de co-construction très large. Cette forte participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques est rendue possible par une plus grande accessibilité au savoir et à la culture scientifique et technique de la mer, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Les entreprises sont poussées à innover continuellement, pour proposer une offre toujours plus « responsable » et réduire l'empreinte carbone des activités humaines. Les biotechnologies sont fortement mobilisées, en synergie avec d'autres activités (agriculture, médecine, secteur du bâtiment, etc.), pour développer des produits « durables » (biomatériaux, peintures écologiques...).

Les filières de la pêche et de l'aquaculture misent prioritairement sur les ressources côtières et les entreprises locales, ce qui dynamise la pêche artisanale et les circuits alimentaires de proximité. Une filière d'algoculture labellisée haute qualité se développe également, soutenue par l'évolution des modes de consommation alimentaire (végétarisme, alimentation biologique et locale).

Des décisions résolues mettant en œuvre une sortie du nucléaire ont convaincu l'ensemble des acteurs d'investir dans les énergies marines renouvelables, du fait des gisements disponibles et de la régularité de la production. Toutes les technologies sont mobilisées pour sécuriser les approvisionnements énergétiques locaux (notamment sur les îles). Les ports poursuivent leur adaptation à l'accueil de nouvelles activités (énergies marines, chantiers navals innovants, cabotage, filière de démantèlement), contribuant ainsi à la transition.

L'Etat a vu ses missions en mer évoluer sous l'effet du changement climatique et de ses conséquences. Il prend désormais en charge l'adaptation des territoires littoraux face aux risques de submersion marine et accompagne la désartificialisation d'espaces qui sont « rendus à la mer ».

Les usages récréatifs et touristiques ont vu la part des activités les moins polluantes s'accroître, permettant la montée en puissance de l'éco-tourisme et des éco-loisirs. Le durcissement de la réglementation et l'instauration par les pouvoirs publics d'une taxe carbone profitent aux pratiques douces, notamment la voile et les sports de glisse.

Quels sont les résultats en matière de développement régional ?

Ce scénario est caractérisé par la volonté, face à l'urgence du changement climatique, de diversifier les ressorts de l'économie et de mettre en œuvre un nouveau modèle de développement durable, fondé sur une productivité sobre et soutenable à même d'entraîner les activités économiques du territoire. Certaines activités sont, dans un premier temps, fragilisées par cette transition à l'échelle régionale et nécessitent un accompagnement.

Ce scénario est caractérisé par des changements importants dans le domaine de l'emploi qui se transforme (dans sa nature et dans les compétences qu'il requiert) et impose de nombreuses reconversions dans les métiers de la mer. L'emploi est plus durable et mieux ancré sur les territoires mais cette transformation ne se fait pas sans creuser certaines inégalités. Dans ce contexte, l'accent est mis sur l'élévation du niveau des qualifications. L'économie régionale a besoin d'une main d'œuvre bien formée, dont la formation intègre notamment les enjeux de la transition énergétique et écologique.

De nombreuses pistes d'adaptation et d'innovation des activités maritimes et littorales face aux enjeux climat-énergie sont explorées, mais leur mise en œuvre est parfois ralentie par des démarches de concertation. Les premiers résultats interviennent tardivement (étalement urbain, pressions foncières littorales, pollutions diverses...) et cette lenteur inquiète les acteurs régionaux, ce qui les pousse à durcir la réglementation pour accélérer la transition.

Certaines mesures et projets, peu explicités ou accompagnés, ont été mal compris ou acceptés et l'accroissement de la réglementation est perçu comme une mise sous contrôle des modes de vie. L'unanimité acquise face aux impératifs de transition énergétique et écologique se délite progressivement. Ces tensions entravent le développement d'un dialogue participatif remplacé peu à peu, au nom de l'efficacité, par des décisions peu concertées ouvrant la voie à des contestations.

3.3. Scénario Sea-Ilicon Valley : La mer, un espace de conquête

Nous sommes en 2040. La mer est perçue comme un espace de production et de développement. Dans les années 2020, dans un objectif de relance économique, la Bretagne et les autres régions de la façade atlantique française, se sont positionnées comme les territoires pionniers de « l'économie bleue ». L'objectif a été de se distinguer à l'échelle européenne et de faire de l'économie maritime un pilier du développement économique régional et interrégional, par l'innovation et la diffusion de nouvelles technologies.

Pourquoi la Bretagne a-t-elle privilégié la fonction productive de la mer ?

Les tensions sur les ressources terrestres se sont accrues tout au long des années 2010-2020. Face à ce phénomène, la mer est devenue un nouveau relais de croissance dans un modèle en évolution permanente. Elle constitue un réservoir de ressources nouvelles et devient un domaine à conquérir, dans toutes ses dimensions (sol, sous-sol, colonne d'eau, surface, etc.). Elle offre un vaste terrain pour l'accueil d'activités productives et industrielles dont le développement est désormais contraint à terre.

Ce nouveau modèle de développement, axé sur la mer, est rendu possible par la mobilisation de moyens financiers importants, publics comme privés, la levée des verrous à l'innovation, un assouplissement du principe de précaution et de fortes avancées en matière de compensation écologique en milieu marin.

Une « *Stratégie pour le développement économique de la mer* » a été adoptée en 2025 par le Conseil régional de Bretagne, encouragée par l'Etat et l'Europe. Son objectif est de rendre possible la valorisation de toutes les

ressources marines existantes, en plaçant l'innovation technologique et la recherche et développement au cœur du projet de territoire. La Bretagne devient la « Sea-IcoN Valley », propulsée par un essor des métropoles innovantes et compétitives, motrices du développement économique. Cette dynamique crée des activités et des emplois nouveaux, mais inégalement distribués sur le territoire.

Qu'en est-il dès lors des activités maritimes et littorales ?

La connaissance des milieux marins est considérée comme stratégique pour le développement de nouvelles activités. Elle repose essentiellement sur les campagnes de prospection effectuées par les porteurs de projet et les investissements massifs par les acteurs privés ont conduit à la reconnaissance d'un droit à l'expérimentation en matière écologique et la généralisation du mécanisme de compensation.

La course à l'innovation et l'exploitation de ressources marines considérablement diversifiées impulsent le développement de nombreuses activités maritimes (exploitation des ressources biologiques, énergétiques, minérales, plateformes multi-activités combinant la production d'énergie, le dessalement d'eau de mer, l'aquaculture, le *feeding*, etc.). La mer ne fait pas l'objet d'un enseignement global dans les cursus de formation mais, pour accompagner ce développement, l'accent est mis sur la connaissance des opportunités de développement économique offertes par la mer. La Bretagne se positionne comme le « *Breizh campus mondial de la mer* », elle offre un ensemble de formations aux métiers de la mer très attractives.

La région est devenue leader dans tous les domaines liés aux biotechnologies marines, qui sont exportées dans le monde entier et irriguent le quotidien : protéines alimentaires à base d'algues, de zooplancton, de krill, aquaculture de précision, nouveaux matériaux issus des végétaux et matériaux marins, etc.

La maîtrise des biotechnologies permet de produire des biocarburants performants et à moindre coût, notamment issus d'algues, et de nombreuses innovations dans le domaine de la santé (nouveaux médicaments à base d'algues, anticoagulants, etc.), en cosmétique, en alimentation humaine et animale. Ces innovations essaient dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Les éoliennes, flottantes et posées, et les hydroliennes couvrent les eaux, toutes les technologies ayant été déployées grâce, entre autres, à la maîtrise du stockage de l'électricité. En 2040, la Bretagne est autosuffisante en électricité, par le déploiement en complémentarité des énergies renouvelables à terre comme en mer et les investissements réalisés dans le réseau électrique.

L'innovation technologique, notamment en matière de robotisation et d'intelligence artificielle, touche tous les secteurs d'activités, avec des implications sur la formation et l'emploi dans le domaine de : la Défense et l'Action de l'Etat en mer, le fonctionnement et l'organisation des ports, la construction et la réparation navales (technologies embarquées, coques en nouveaux matériaux...). La Bretagne est à la pointe en matière de recherche dans le domaine maritime, avec une capacité d'entraînement forte sur les autres secteurs.

La pression du développement économique a conduit l'Etat à confier la gestion du domaine public maritime aux collectivités chefs de file, Région et EPCI, qui perçoivent les redevances versées à ce titre. La loi Littoral, au terme d'assouplissements successifs, a perdu son sens. La concentration d'activités productives sur le littoral rend cet espace moins attractif, notamment aux abords des ports et des grands centres industriels. Il contraint aussi l'accès libre à l'espace maritime, conduisant à une privatisation des espaces (zones de navigation ou plages données en gestion à des entreprises privées) qui profite aux plus aisés.

Quels sont les résultats en matière de développement régional ?

Pour la plupart des individus, le recours aux nouvelles technologies et aux biotechnologies marines constitue une évidence. Ces technologies contribuent largement à la qualité de vie (alimentation, confort de vie, santé...) et offrent des perspectives d'emplois. Leur diffusion et leur renouvellement continuel posent

toutefois des questions en termes d'accessibilité (notamment financière), de compétences et d'éthique. Certains s'y opposent aussi par principe et dénoncent les risques qui y sont liés.

En termes d'emplois, le bilan de cette conquête maritime est variable selon le degré de qualification des individus. De nouvelles compétences et une forte capacité de reconversion des salariés sont requises, un impératif qui s'accompagne d'échecs et d'exclusion pour certains. Le renouvellement rapide des technologies conduit à de nombreuses embauches, mais de durées inégales, et il impose une évolution constante des formations et des compétences. Ceux qui demeurent en marge des évolutions se trouvent progressivement isolés. La part de l'économie productive maritime dans l'économie régionale progresse globalement mais ce développement fait également craindre un risque de dualisation marquée et d'accroissement des inégalités.

Dans un contexte économique marqué par de forts investissements de multinationales, il devient difficile de fixer la valeur ajoutée sur les territoires et de faire en sorte que le développement économique maritime irrigue l'ensemble de la région. Dans cette évolution porteuse de multiples tensions sociales et territoriales, la Bretagne s'expose enfin à un fort risque de surexploitation de l'espace et des ressources marines, conduisant à leur dégradation et pouvant fragiliser les filières ainsi développées.

3.4. Scénario Sea-curité : La mer de tous les dangers

Nous sommes en 2040. La mer est un espace hautement sécurisé. La montée en puissance des risques liés au terrorisme, la recrudescence de la piraterie en mer et des tensions géopolitiques internationales, conduisent à un réinvestissement de la mer par les activités de Défense et de protection. Les citoyens ont un rapport à la mer restreint, centré sur l'activité de baignade et de promenade, dans les quelques sites surveillés où ces usages sont autorisés. La mer est perçue comme un espace réservé aux activités de défense et de sécurité, car elle concentre de nombreux dangers.

Pourquoi la mer est-elle devenue un espace hautement surveillé ?

La société dans son ensemble est « sous surveillance », profondément modelée par la recrudescence des risques de tous ordres (conflits armés, cyberguerre, piraterie, terrorisme, etc.). Les valeurs individuelles et familiales protectrices l'emportent sur les valeurs et les solidarités collectives. Du fait de ce repli généralisé sur la sphère privée, l'intérêt porté aux ressources et biens communs, par exemple la mer, est oublié.

Compte tenu des enjeux et des risques internationaux, la stratégie de défense commune devient progressivement vectrice de l'intégration politique européenne. Les Etats membres s'accordent sur des objectifs communs, visant la mutualisation de certains moyens de défense. Entre 2025 et 2040, l'Union européenne retrouve un nouveau souffle autour du maintien de la sécurité dans les eaux européennes.

La Bretagne dispose sur son territoire d'un éventail de technologies et de compétences civiles et militaires lui permettant de prendre une place stratégique face aux enjeux de sécurité et de défense. Les conséquences économiques d'une telle orientation sont spécifiques pour la région, du fait de sa façade maritime et de la présence historique sur son territoire de forces militaires, notamment navales, et d'entreprises spécialisées et compétentes.

Qu'en est-il dès lors des activités maritimes et littorales ?

Les activités de défense, de sécurité et les développements technologiques associés (notamment la cybersécurité) ont connu un essor important. L'approvisionnement énergétique, la maîtrise de l'information, la connaissance des ressources des fonds marins, la surveillance des connexions internet, la surveillance des zones côtières, des trafics et des ports, les moyens de détection et de contrôle, sont des enjeux d'intérêt

stratégique. Ils constituent des pôles économiques majeurs en Bretagne.

Les applications des biotechnologies marines en matière de biocarburants, d'alimentation (huile algale pour pallier le manque d'huile de palme par exemple), de santé (utilisation de l'hémoglobine des vers marins, ...) ou de nouveaux matériaux sont particulièrement encouragées, car elles contribuent à sécuriser certains approvisionnements jugés stratégiques... Plusieurs systèmes hybrides, combinant notamment les éoliennes offshore et les parcs houlomoteurs, sont installés à proximité du littoral dans des zones surveillées.

La présence militaire sur le littoral augmente et se réorganise : on réinvestit les sémaphores, on en construit de nouveaux, on sécurise et on ferme l'accès à certaines parties du littoral. La mission de sauvegarde de la vie humaine en mer et de lutte contre l'immigration illégale, assurée par l'Action de l'Etat en mer, est mise au premier plan, suite au report des flux migratoires de la Méditerranée vers l'Atlantique.

Les zones portuaires, espaces de transit et portes d'entrée sur l'Union européenne, sont hyper sécurisées et contrôlées (plan Vigipirate permanent, renforcement des contrôles douaniers et des formalités administratives). Les ports de Bretagne, du fait de leur taille modeste, souffrent moins que d'autres ports européens et peuvent s'adapter à un commerce maritime mondial resserré. Toutefois, la filière agro-alimentaire souffre de ne plus pouvoir autant qu'avant importer et exporter par la mer et se tourne vers des circuits alimentaires de proximité.

Quels sont les résultats en matière de développement régional ?

L'économie régionale s'est peu maritimisée et la mer a changé de fonction. Les paysages ont été considérablement transformés et la préservation des écosystèmes n'est pas une priorité. Dans les faits toutefois, l'état des écosystèmes marins est plutôt bon, sous l'effet d'une réduction des activités et des pressions humaines en mer et d'une réglementation renforcée, voire draconienne dans certains cas (aquaculture par exemple).

Le contexte pèse très sensiblement sur la place prise par la mer dans l'éducation, tout au long de la vie, qui s'attache essentiellement aux questions de prévention et de gestion des risques de tous ordres venant de la mer (inondations, terrorisme, etc.). Le contact direct entre la mer et les habitants est de moins en moins important, d'autant que l'accessibilité au littoral est désormais restreinte. Les activités de tourisme et de loisirs se font désormais plutôt dans les terres.

La société est en tension, l'obsession de la vigilance et la sécurisation de la mer ne favorisent pas le lien social. L'usage de la réglementation massive pour contrôler l'espace maritime engendre une forme de division au sein de la population, d'autant plus que la vie sociale est également touchée par ce phénomène. Certains perçoivent cette augmentation du nombre de dispositifs réglementaires comme une mise sous contrôle de leur mode de vie et une atteinte aux libertés, notamment à la liberté d'entreprendre. Une autre partie utilise cette réglementation pour se replier et se protéger (développement de *gated communities* sur le littoral).

Au-delà des emplois créés dans les filières militaires et navales, la présence de la Défense entraîne aussi une augmentation des emplois dans le domaine des services. Néanmoins, la tendance à l'hyperspécialisation et l'absence d'une dynamique de développement propre recèle une fragilité latente.

4. De la prospective aux perspectives : quelques pistes d'action stratégiques

L'avenir n'est pas écrit. L'objectif de ce travail est d'éclairer, par la prospective et par les débats qu'elle peut susciter, les décisions à prendre aujourd'hui pour mieux contribuer au développement et à la cohésion sociale et territoriale de la Bretagne demain : quels sont les obstacles ou les difficultés auxquels devront faire face les

acteurs régionaux et les décideurs pour valoriser la place de la mer dans les évolutions futures ?

Espace de loisirs, zone à risque, écosystème à préserver, source de création de richesse et d'emploi... Volontairement contrastés, les scénarios présentent quatre futurs possibles quant à la place de la mer en Bretagne. Ils aboutissent à des enseignements différenciés, dont l'analyse met en lumière certaines opportunités et certains risques, propres à chacun, en matière de santé-environnement, de pression foncière, d'inertie de l'action publique, etc. Des pistes d'intervention publique régionale sont proposées pour valoriser ces opportunités et dépasser ces risques : stratégie foncière adaptée, développement des mobilités, accompagnement aux transformations numériques, stratégie volontariste de réduction des inégalités, mesures environnementales spécifiques, etc.

Dans le même temps, ces scénarios permettent aussi, et c'est leur intérêt principal, de mettre en évidence des tendances qui reviennent avec plus ou moins d'intensité, pour chacun d'eux, en matière de résilience du modèle économique, de cohésion sociale et territoriale, de qualité de l'emploi sur les territoires, d'état des écosystèmes marins et côtiers, etc.

Ces invariants stratégiques constituent un socle incontournable de l'action publique pour un développement durable de la Bretagne.

Le premier de ces invariants montre que la place de la mer dans le développement régional sera avec certitude réévaluée à l'horizon 2040, à l'aune des transformations en cours : les tensions géopolitiques, le changement climatique et l'exploitation des ressources naturelles, la transformation numérique, la mondialisation, les capacités d'investissement, les processus de réformes territoriales et de métropolisation, le dynamisme démographique et les inégalités sociales, les évolutions en matière de mobilités... Ainsi, le contexte international, européen et national, dont on mesure déjà toute l'importance, pèsera très sensiblement sur l'évolution du rapport à la mer. Dans tous les domaines, l'ouverture aux coopérations interrégionales, aux instances européennes et internationales, sera donc indispensable et déterminante dans la capacité de la Bretagne à se tourner vers la mer et en faire un des piliers de son développement durable.

Il s'agit de tracer un nouveau chemin vers le développement durable de la Bretagne et de réussir la « transition maritime ». Multidimensionnelle, elle devra être abordée dans toute sa complexité et avec une recherche de cohérence, sous peine de générer des tensions économiques, des inégalités sociales et territoriales. Cela supposera de relever de nombreux défis, pour lesquels peuvent être mobilisés plusieurs leviers d'action.

4.1. Le défi de la prise de décision : passer de la stratégie aux actions

Les multiples mutations en cours, notamment le changement climatique, renforcent la nécessité d'agir et de mettre en œuvre une « transition maritime » au service d'un projet partagé de développement régional durable. Celle-ci reposera sur la capacité à mobiliser l'ensemble de la société en faisant de cette transition un projet souhaitable et désirable, choisi et impulsé plutôt qu'un projet nécessaire, acceptable ou subi.

Réussir la « transition maritime » en Bretagne suppose qu'un volontarisme politique soit affiché, dans la durée, et formalisé au sein d'une Stratégie maritime pour la mer et le littoral, constitutive d'un volet maritime ambitieux du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Celle-ci devra être déclinée dans un plan d'actions concret, afin de coordonner les actions engagées et d'y affecter les moyens nécessaires.

L'analyse des scénarios souligne aussi l'urgence de faire face à certains antagonismes apparents, susceptibles de paralyser la décision, et la nécessité de procéder à des arbitrages : que peut-on considérer comme durable

sur le plan économique, social, environnemental ? Quels outils, quels garde-fous, quels indicateurs mettre en place pour dépasser les effets négatifs ? Quels leviers utiliser pour encourager les effets positifs ?

Tous ces sujets devront être analysés, débattus et résolus à l'échelle régionale, en lien avec les niveaux locaux, nationaux et européens, dans le cadre des démarches collectives de COP régionale et d'élaboration du SRADET. Ils nécessiteront de porter la plus grande attention à la conduite du dialogue entre les parties prenantes.

4.2. Le défi de la connaissance : poursuivre les efforts de compréhension des écosystèmes côtiers et marins

Le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes marins et côtiers est une condition indispensable à la réussite de la « transition maritime » et à la valorisation des nombreuses activités qui feront la spécificité de la Bretagne maritime de demain. Il suppose la mise en œuvre d'une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers et des ressources marines, et le maintien d'un niveau d'exigence continu dans leur compréhension et leur connaissance.

Ainsi, le développement de la recherche, de l'observation, de la connaissance du fonctionnement et de la richesse des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que les activités de recherche et développement sur les technologies de pointe, doivent permettre à la Bretagne d'anticiper pour s'adapter et saisir les opportunités offertes par la mer.

4.3. Le défi de l'appropriation citoyenne : donner à chacun les clés pour comprendre et agir

Favoriser et accompagner l'appropriation citoyenne des enjeux de la mer et du littoral pour le développement régional sera un moteur déterminant de la place de la mer en Bretagne. L'action de l'Education nationale, des établissements de formation (université, grandes écoles, etc.), des espaces culturels, et les activités des associations agissant dans le sens d'une large éducation à la mer en seront un vecteur indispensable.

S'attacher à développer le débat démocratique sur les décisions à toutes les échelles, ainsi que sur les évaluations des politiques publiques, démultiplier l'implication du plus grand nombre dans la vie économique comme dans la vie sociale, seront des atouts essentiels pour que la mise en œuvre d'un nouveau mode de développement soit réellement durable. Cela peut passer par le soutien aux initiatives associatives ou citoyennes en lien avec la connaissance et la valorisation des enjeux du développement maritime durable.

4.4. Le défi de l'innovation : conjuguer les innovations technologiques, économiques et sociales pour accompagner le développement maritime des territoires

Dans un contexte d'incertitudes et de transformations, l'innovation constitue un levier majeur de développement économique, social et environnemental, d'autant que la Bretagne peut s'appuyer sur des acteurs de premier plan dans le domaine maritime.

Différents leviers d'action publique peuvent être mobilisés pour offrir aux acteurs régionaux un contexte propice à l'innovation, sous toutes ses formes, pour lever les obstacles structurels et culturels qui freinent le passage à l'action et oser l'expérimentation, pour accompagner les changements de pratiques et pour favoriser l'appropriation des innovations.

4.5. Le défi de l'emploi : accompagner le développement régional d'emplois durables maritimes

Pour être durable sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, et pour bénéficier au territoire régional dans son ensemble, la mise en œuvre d'une stratégie de développement maritime doit placer en son centre la notion de qualité de l'emploi, dans toutes ses dimensions. Accompagner le développement d'emplois attractifs et durables dans les métiers de la mer, développer la formation initiale et continue pour accompagner le développement de ces métiers, renforcer leur connaissance et faciliter les passerelles entre eux constitueront des leviers facilitateurs de la « transition maritime ». L'impératif de sécurisation des parcours professionnels devrait être placé au cœur de ce projet, pour accompagner les reconversions professionnelles et les mutations économiques et prévenir l'apparition de nouvelles disparités territoriales et de nouvelles inégalités au sein de la population.

Dans un contexte de mutations, il importe aussi de renforcer la résilience économique de la Bretagne et, pour cela, d'asseoir son développement sur des ressorts économiques variés. Il s'agit aussi de donner les moyens aux différents secteurs d'activités d'appréhender les changements à l'oeuvre pour faciliter cette résilience.

4.6. Le défi de la cohésion sociale et territoriale : mettre en œuvre un développement maritime durable

Selon les trajectoires suivies, le développement maritime peut être à l'origine d'inégalités, voire de fractures sociales et territoriales. La mise en œuvre du processus de transition a un coût qui peut être important, au moins au départ. Elle nécessite des investissements conséquents de la part de tous et est porteuse d'un risque de précarisation et de marginalisation de certains territoires ou acteurs.

Réussir la « transition maritime » suppose une intervention importante des acteurs publics pour accompagner et sécuriser les trajectoires des personnes, des entreprises, des filières et des territoires. Les impératifs de préservation de la cohésion sociale et territoriale devront irriguer l'ensemble des décisions publiques, de l'Etat comme des collectivités territoriales, afin de veiller à ce que la mer contribue, dans la mesure du possible, à la cohésion dans toutes ses dimensions.

4.7. Pour mesurer la transformation induite par la mer dans la société : la nécessité d'évaluer la stratégie

Une évaluation économique, sociale et environnementale des actions engagées doit permettre de mesurer la transformation de l'économie, des emplois, de l'occupation de l'espace, de l'accès aux aménités offertes par la mer dans la société, et de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre pour assurer la cohésion sociale et territoriale de ce mode de développement.

La Stratégie régionale pour la mer et le littoral trouvera sa concrétisation dans des plans d'actions établis sur cinq ans. Les cinq années de ce premier cycle peuvent être mises à profit pour réfléchir aux grandes questions qui seront mobilisables pour évaluer la « transition maritime », dans les deux dimensions qui ont servi de fil rouge à ce travail prospectif :

- l'intensité, le degré et la qualité de la maritimité de la société en Bretagne ;
- la contribution de la mer au développement économique, social et environnemental régional, autrement dit le degré de maritimisation de la Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne La Bretagne et la mer à l'horizon 2040

Nombre de votants : 109

Ont voté pour l'avis du CESER : 109

René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Comme dans tout exercice de prospective, les scénarios sont caricaturaux et tranchés.

On peut regretter que ces scénarios ne disent rien de l'agriculture littorale, à la fois en tant qu'activité productrice de richesses dans l'espace littoral, en lien avec le scénario Sea-licon Valley, ou activité contribuant à la qualité paysagère du territoire littoral, en lien avec le scénario Health-sea.

La mer est l'objet de l'étude, pour autant l'analyse doit englober toutes les composantes du milieu terrestre littoral, sur lequel nous serons probablement toujours basés en 2040. Cela est particulièrement important pour une péninsule comme la Bretagne où Terre et Mer sont intrinsèquement liées. Il est précisé à plusieurs reprises que la diversification des ressorts de l'économie est un facteur d'adaptation face au changement climatique : l'agriculture littorale fera partie de ce pool d'activités. L'étude met d'ailleurs en évidence le fait que les scénarios d'hyper-spécialisation du littoral ne sont pas souhaitables.

Pour ce qui est des actions envisagées, le défi de la connaissance comprend aussi la compréhension du continuum terre-mer (flux terrestres, flux maritimes, résilience des écosystèmes littoraux aux perturbations anthropiques...). Pour beaucoup des écueils identifiés (préservation des écosystèmes côtiers, résilience face au changement climatique, cohésion sociale et territoriale), le maintien d'une agriculture littorale fait partie de la stratégie à construire.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Stéphane CREACH Comité régional CGT de Bretagne

Imaginer la Bretagne maritime à l'horizon 2040 n'est certes pas une chose aisée mais en répondant à la saisine du Président du Conseil Régional, le CESER, dans une formule inédite de travail réunissant ses 2 sections « prospective » et « mer/littoral », a répondu de façons différenciées par 4 scénarios exploratoires au cœur même de la question posée: que peut apporter la mer à l'ensemble de la société bretonne ?

En voulant résolument se concentrer sur cette exigence, le CESER apporte des éclairages en invitant à emprunter un nouveau chemin vers le développement durable de la Bretagne par une nouvelle transition; la transition maritime.

Ce défi posé est une réelle invitation à dépasser certains cadres qui seraient à priori pré établis et qui consistent bien souvent à considérer que soit les décisions sont prises ailleurs soit qu'elles sont d'une telle nature qu'il serait difficile de trouver sur le bassin de vie des réponses adaptées.

C'est peut-être pourquoi le CESER indique que "le défi des défis" est certainement celui de la prise de décision.

Pas pour décider de faire n'importe quoi et s'affranchir des forces en place de quelques natures qu'elles soient mais pour dire que les réponses aux besoins sociaux se construisent avant tout dans la volonté d'y répondre vraiment.

A chaque niveau de la prise de décisions, une certitude s'impose: ces décisions sont des décisions humaines, elles sont donc par nature de portée humaine.

Le fil rouge du travail prospectif du CESER est donc bien un fil qui n'est pas le fruit d'intelligences extérieures mais bien celui d'une production pour donner un sens aux notions de "maritimité" et de "maritimisation".

C'est ainsi que le cadre régional d'une mise en cohérence des diverses politiques publiques peut permettre des réponses nouvelles pour un nécessaire développement durable auquel le SRADDET se devra de répondre et que son volet maritime pourrait être une marque de fabrique originale pour notre région qui vit dans une communauté de destins que la mer peut rapprocher pour un dénominateur commun.

C'est en tous les cas une ambition que la CGT porte et portera partout où elle le peut et le pourra, même si dans certains lieux, la parole des salariés est aujourd'hui trop souvent confisquée.



Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La publication de ce rapport prospectif de notre Assemblée sur l'avenir maritime de la Bretagne propose une approche originale et stimulante pour qui s'intéresse au devenir de notre région.

Au moment où se déroulent les travaux de conception de la future Stratégie Régionale Mer et Littoral et du futur SRADDET, nous nous félicitons d'une contribution prospective qui, espérons-le, nous aidera à construire des schémas engageants, clairs et pragmatiques.

Car c'est bien en ce sens, selon nous, qu'il faut valoriser ces travaux de réflexion. Et nous souhaitons ici, dans cette optique, souligner deux points :

Premièrement, le pragmatisme qui doit nous guider dans nos actions. Bon nombre des conditions fondamentales de construction des 4 scénarios sont liées à d'hypothétiques décisions prises loin de la Bretagne.

Des conditions de réalisation du Brexit à l'arrêt du nucléaire en passant par l'hyper-sécurisation de la mer, le rôle de la Bretagne sera indubitablement modeste. Peut-être peut-on d'ores et déjà tirer des enseignements de ce constat et envisager des actions bilatérales à l'initiative de la Bretagne auprès de partenaires étrangers dans des domaines tels que la pêche ou le commerce international.

Mais plus largement, on le voit bien, il nous faut agir dans un environnement contraint et s'organiser collectivement pour actionner les leviers sur lesquels nous avons prise. Ne pas négliger le lobbying bien sûr. Poursuivre la réflexion, évidemment. Mais également décider et agir dès à présent pour notre développement. La formation aux métiers de la mer, la transition numérique, la gestion concertée du littoral, la stabilité et la cohérence de l'action publique territoriale sont autant de cartes que nous avons en main et que nous pouvons jouer dès aujourd'hui.

Deuxièmement, faire que le « défi de la prise décision » n'en soit pas un. Il est mentionné à raison dans ce rapport, mais pose bien évidemment question. Sur le plan économique, la trop grande inertie à laquelle sont régulièrement confrontées les entreprises menace bon nombre de projets économiques qui au mieux, en souffrent, ou au pire, ne voient pas le jour. Les délais incroyablement longs pour la pose d'éolienne en mer en Bretagne sont là pour le rappeler. Lorsqu'on se préoccupe de développement de notre région, il s'agit bien d'une priorité.

Plus que d'autres peut-être, les chefs d'entreprises sont sensibles à ces impératifs de pragmatisme et de prise de décision. Au vu du potentiel de la mer et de son rôle déterminant pour l'avenir de notre région, nous devons clarifier notre projet pour la Bretagne et agir efficacement et rapidement en conséquence.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT salue la qualité du travail de nos deux sections Prospective et Mer Littoral. Elle remercie les 2 rapporteurs, Chantal BEVILLON et Antoine DOSDAT ainsi que Coline BOUFFETEAU et Marion OLLIVIER, respectivement cheffes des pôles Prospective et Mer-littoral du CESER pour leur implication sur un dossier aussi important pour l'avenir de notre région.

La CFDT soutient les propositions sur les pistes d'action stratégiques, en particulier celle du défi de l'emploi. Il est indispensable d'accompagner le développement régional d'emplois durables maritimes. Comme indiqué dans la synthèse de l'étude « pour être durable sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, et pour bénéficier au territoire régional dans son ensemble, la mise en œuvre d'une stratégie de développement maritime doit placer en son centre la notion de qualité de l'emploi, dans toutes ses dimensions ».

Accompagner le développement d'emplois attractifs et durables dans les métiers de la mer, développer la formation initiale et continue pour accompagner le développement de ces métiers, renforcer leur connaissance et faciliter les passerelles entre eux constitueront des leviers facilitateurs de la « transition maritime ».

L'impératif de sécurisation des parcours professionnels devrait être placé au cœur de ce projet, pour accompagner les reconversions professionnelles et les mutations économiques et prévenir l'apparition de nouvelles disparités territoriales et de nouvelles inégalités au sein de la population.

La CFDT tient à intervenir sur le développement des EMR en lien avec la Stratégie nationale pour la mer et le littoral et la future stratégie régionale, sujet évoqué à plusieurs reprises dans les différents scénarios de l'étude et sujet sur lequel la CFDT revient régulièrement dans cette instance.

En effet la CFDT souhaite insister sur le retard pris dans le développement des projets EMR. On estime aujourd'hui à plus de 10 ans la période qui s'écoule, en France, entre le moment où un projet éolien en mer est attribué à un lauréat et le moment où il est effectivement mis en service. Six phases se succèdent : l'appel d'offres (environ 18 mois), la levée des risques impliquant notamment la réalisation d'études techniques (environ 36 mois), l'instruction des demandes d'autorisation (de 18 à 24 mois), les recours contentieux (de 24 à 36 mois), l'adoption de la décision d'investissement et de signature des contrats fermes avec les fournisseurs (de 6 à 12 mois) et la phase construction (de 18 à 24 mois).

De tels délais, deux fois supérieurs à la moyenne européenne pour la mise en œuvre de projets éoliens en mer, présentent un triple impact : un impact financier pour les porteurs de projets, un impact sur le soutien au projet, un impact sur l'émergence d'une filière française, car les entreprises françaises perdent du temps pour monter en compétence sur leur marché, face à un marché européen dynamique et très concurrentiel.

L'une des difficultés juridiques tient à ce qu'en France les phases d'instruction des demandes d'autorisations et de recours ne peuvent être mises en œuvre en parallèle avec les autres phases. Une telle optimisation des délais est juridiquement rendue possible par le recours à la notion de « permis enveloppe ». Cette notion est pourtant communément mise en œuvre au Royaume-Uni et au Danemark.

Pour les porteurs de projets la planification maritime, sujet qui devrait également faire partie de la Stratégie, présente également un risque significatif d'ajouter une étape supplémentaire au processus déjà long.

Pour la CFDT l'ensemble de ces éléments, en lien avec les travaux de la CRML, seront à prendre en compte pour l'élaboration de la Stratégie Régionale Mer Littoral pour la Bretagne.

La CFDT approuve que le rapport pointe « le défi de la prise de décision ». Pour la CFDT, il va falloir rapidement passer de la stratégie aux actions, en lançant des appels d'offres pour des fermes commerciales par exemple, sans quoi ce sera le défi de l'emploi qui ne se réalisera pas sur nos territoires. Malheureusement les dernières annonces de réduction d'emplois dédiés à cette activité, en partie sur notre territoire, ne sont pas rassurantes sur le devenir du développement de cette filière.